



Nom et prénom : _____

No candidat : _____

EXAMEN DE MATURITE 2023
OPTION COMPLEMENTAIRE ECONOMIE ET DROIT
DROIT
DONNEE

Durée : 3 heures

Matériel autorisé : Code des obligations
Code civil
Calculatrice

Table des matières :

Problème	Sujet	Durée estimée	Points attribués
No 1	Régime matrimonial	20 minutes	10
No 2	Successions	20 minutes	9
No 3	Personnes	20 minutes	7
No 4	Sociétés	20 minutes	8
No 5	Obligations et vente	30 minutes	13
No 6	Droit du travail-syllogisme	70 minutes	26
TOTAL		180 minutes	73

Consignes :

- Utilisez les feuilles d'examen officielles incluses dans le dossier (format A3). **UTILISEZ UN FEUILLET POUR LES PROBLEMES 1, 2 ET 3, ET UN AUTRE POUR LES PROBLEMES 4 ET 5.**
- Le syllogisme (**PROBLEME 6**) doit être fait sur le canevas prévu à cet effet.
- Les feuilles de brouillon que vous utiliserez (format A4) sont à remettre à la fin de l'examen.
- La donnée doit également être rendue.
- Notez bien vos nom, prénom et numéro de candidat sur la donnée et sur chaque feuille de réponses.



PROBLÈME No 1 : Régime matrimonial

Monsieur et Madame Flandre décident de divorcer. Les époux avaient acquis en copropriété (50%-50%), et au moyen de leurs revenus, peu après leur mariage, une **maison** à Courgenay (JU). La maison est estimée aujourd'hui à CHF 1'000'000. Ils ont pu financer cette maison à l'aide du prêt hypothécaire dont le solde est aujourd'hui de CHF 600'000.-

Monsieur Flandre a acquis en sa pleine propriété un appartement de vacances en Espagne d'une valeur de CHF 300'000.- financé par son revenu ainsi que par celui de son épouse à hauteur de CHF 50'000.-.

Madame Flandre possède des **bijoux**, qu'elle a reçu en héritage de sa grand-mère, d'une **valeur après rénovation** de CHF 150'000.-. Elle a rénové ces bijoux durant le mariage, ce qui lui a coûté CHF 30'000.-, provenant de son revenu.

Monsieur Flandre a acquis durant le mariage, des **tableaux** d'une valeur de CHF 50'000.-.

Le **compte courant** de Monsieur Flandre se monte à CHF 400'000.- et celui de Madame Flandre à 300'000.-.

Nous partons du principe que l'appartement et les bijoux n'ont pas pris de valeur.

Veillez liquider le régime en sachant que les époux étaient mariés sous le régime ordinaire.

PROBLÈME No 2 : Droit des successions

Nestor, 80 ans, désire rédiger son testament avec son épouse Geraldine. Le couple n'a jamais eu d'enfants. Les parents de Nestor, Naline et Léon sont décédés il y a 40 ans. La sœur de Géraldine, Cunégonde est toujours vivante. Nestor a 2 sœurs, Anouchka, décédée il y a 2 ans et Martine qui est encore vivante. Anouchka était mariée à Roland (décédé également) et ils avaient un enfant unique, Lars qui est toujours marié avec Léa. L'enfant de Lars et Léa s'appelle Léo. Le mari de Martine, Malo est décédé il y a 3 ans de cela. Le couple a 2 enfants, Simon et Cléa. Ils n'ont pas d'enfants.

1. **Nestor décède sans pouvoir rédiger son testament. En vous aidant du code civil et en mentionnant la référence légale, partagez la succession. La fortune de Nestor s'élève à CHF 500'000.-.**
2. **Géraldine se demande si elle fait partie des héritiers réservataires. Déterminez ce qu'est un héritier réservataire et si elle en fait partie. Appuyez-vous sur le CC.**
3. **Dans l'hypothèse où Nestor désirait tout léguer à sa commune d'origine, sous quelle(s) condition(s) cela aurait-il été possible ?**

PROBLÈME No 3 : Droit des personnes

1. Romane a 14 ans et suit l'école en 11^{ème} Harmos au collège Thurmann. Elle débutera le lycée cantonal de Porrentruy à la rentrée 2023. Elle aimerait se faire vacciner contre la COVID 19 mais ses parents ne sont pas d'accord.
Peut-elle le faire seule ? Veuillez la conseiller en vous appuyant sur le CC.
2. M., née le 4 mai 2002, et N. sont tous deux élèves d'une classe de 2^{ème} année enfantine du collège X. à Neuchâtel. Le 10 septembre 2007, pendant la récréation, les deux enfants ont passé par-dessus la barrière située au sud du collège et ont grimpé sur le capot du véhicule de marque Renault, propriété de G. Les deux enfants ont causé un dommage estimé par devis à 900.25 francs.
Déterminez qui est responsable.

PROBLÈME No 4 : Droit des sociétés

La société en nom collectif (SNC) est une société de personnes. Concernant les rapports des associés entre eux, en particulier les **apports initiaux et de la répartition des bénéfices** (et des pertes) dans la SNC, qu'en est-il ?

Veillez rédiger votre réponse en vous référant aux articles du CO que vous utilisez.

PROBLÈME No 5 : Droit des obligations : partie générale et contrat de vente**a) Offre et acceptation**

Raymond possède une fiat 500 depuis quelques années. Il souhaite la vendre d'occasion. À cette fin, il place la voiture devant chez lui, aux abords d'une route très passante, avec une pancarte bien en évidence sur la voiture, disant la chose suivante :

"Fiat 500, à vendre, bon état, avec roues d'hiver, 8 pneus neufs, CHF 4'900.-"

Jacqueline cherche justement à s'acheter une petite voiture d'occasion. Après être passée plusieurs fois devant la voiture, elle se décide à l'acheter. Elle se rend alors chez Raymond, prête à conclure le contrat. Elle lui dit qu'elle veut acheter la voiture. C'est alors que Raymond lui explique que finalement, vu l'intérêt suscité par cette voiture, il a décidé de monter le prix à CHF 6'900.- ! Or, la pancarte avec le prix affiché à CHF 4'900.- est toujours sur la voiture. Jacqueline lui dit alors qu'elle veut acheter la voiture de suite, au prix affiché de CHF 4'900.-...

- i. **Jacqueline peut-elle exiger que Raymond lui vende la voiture au prix de CHF 4'900.- ?**
- ii. **Si jacqueline, dans les mêmes circonstances, avait téléphoné à Raymond plutôt que de l'avoir rencontré, cela aurait-il changé quelque chose ?**

b) Contrat de vente, garantie en raison des défauts

Finalement, Jacqueline a acheté la voiture. Au bout de 6 mois d'utilisation, la pompe à eau, défectueuse, se brise, ce qui entraîne la destruction du moteur de la voiture. La voiture est fichue, le remplacement du moteur coûterait bien plus cher que la valeur de la voiture...

Rien n'est précisé au sujet d'une éventuelle garantie dans le contrat conclu entre Jacqueline et Raymond.

Jacqueline peut-elle intenter une action en garantie et si oui, que peut-elle réclamer au vu des circonstances ?

PROBLÈME No 6 : Droit du travail - syllogisme
--

Veillez résoudre le cas suivant en utilisant le syllogisme, sur le canevas annexé (une colonne par question). Rédigez également une conclusion pour chaque question.

Sacha Touille est au bénéfice d'un contrat de travail à durée indéterminée depuis 12 ans. Il est engagé comme cuisinier dans un restaurant, dont le patron est Mr. Luc Ratiffe.

Suite à des douleurs importantes au genou, Sacha se rend chez son médecin qui lui diagnostique une importante arthrose (= maladie qui détériore le cartilage et use les os). Il doit alors subir une opération, qui consiste à remplacer sa rotule par une prothèse en titane. En principe, cela doit entraîner une incapacité de travail de trois semaines tout au plus. Le 15 février, Sacha se fait opérer. Tout se passe à priori bien, sa convalescence se déroule sans encombre durant 10 jours. Toutefois, suite à un contrôle, le chirurgien de Sacha constate qu'une infection s'est développée dans le genou de Sacha ; cet événement entraîne toute une série d'interventions médicales qui empêchent Sacha de retourner travailler. Il ne sera rétabli que le 1^{er} octobre.

a. Luc Ratiffe a-t-il l'obligation de verser le salaire de Sacha Touille durant sa maladie ? Si oui, jusqu'à quand ?

Le 1^{er} octobre, Sacha revient donc travailler. Toutefois, suite à ses malheurs, Sacha s'est mis à boire plus que de raison, à tel point qu'il arrive régulièrement ivre au travail. De plus, il consomme de l'alcool en travaillant. Suite à des plaintes de clients quant à la qualité des plats servis au restaurant, Luc a adressé plusieurs avertissements à Sacha, sans que cela ne change quoi que ce soit... Un jour, ivre, Sacha s'endort en laissant des casseroles sur le feu, ce qui provoque un début d'incendie. Luc arrive à temps pour éteindre le feu qui, heureusement, n'a pas provoqué de dégâts.

b. Luc peut-il licencier Sacha immédiatement pour de justes motifs, en invoquant cet incident ?

Après réflexion, que ce soit possible ou non, Luc ne souhaite pas licencier Sacha pour justes motif (**ATTENTION, quelle que soit la réponse apportée au b ; b et c sont indépendants**), mais veut quand même lui donner son congé de manière normale. Il lui envoie sa lettre de licenciement, que Sacha reçoit le 12 novembre.

c. Pour quelle date le contrat de travail est-il résilié ?

Annexe :

Échelle bernoise

(AG, BE, FR, GE, GL, GR, JU, LU, NE, NW, OW, SG, SO, SZ, TI, UR, VD, VS, ZG)

Pendant la 1 ^{re} année de service	3 semaines de salaire
2 ^e année	1 mois
3 ^e et 4 ^e années	2 mois
De la 5 ^e à la 9 ^e année	3 mois
De la 10 ^e à la 14 ^e année	4 mois
De la 15 ^e à la 19 ^e année	5 mois
De la 20 ^e à la 25 ^e année	6 mois